

Décision portant nomination du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale, branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, session 2023, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE.

Le président de l'Université Côte d'Azur,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2023 fixant les dates, modalités et conditions d'organisation en commun des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe normale dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE, au titre de l'année 2023 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour les concours externes de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe normale dans la branche d'activité professionnelle J (Gestion et Pilotage), emploi-type Technicien-ne en gestion administrative, au titre de l'année 2023, dans les académies d'AIX-MARSEILLE, CORSE et NICE :

Madame GIORGI Nathalie, ingénieure de recherche de 1ère classe, présidente, Université de Corse Pasquale Paoli, Corte.

Monsieur LECLAIRE Jean-Christophe, ingénieur d'études hors classe, vice-président, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur HANGAT Augustin, ingénieur d'études hors classe, expert, Université Paris Cité, Paris.

Madame AMAND Sophie, ingénieure d'études de classe normale, Université de Toulon, Toulon.

Madame ARETTI Claire, assistante ingénieure, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame LAFRONTIERE Annick, attachée principale d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Corse, Corte.

Monsieur PARIS Antoine, ingénieur d'études de classe normale, Aix Marseille Université, Marseille.

Monsieur POTIER Jean-Philippe, ingénieur de recherche de 1ère classe, Aix Marseille Université, Aix-Marseille.

Monsieur CHARVIN Jerome, technicien de recherche et de formation de classe normale, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Madame COURTIN Sabine, technicienne de recherche et de formation de classe exceptionnelle, suppléante, Université de Côte d'Azur, Nice.

Monsieur SORAIN Alexandre, assistant ingénieur, suppléant, Université de Côte d'Azur, Nice.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Pour le Président de l'Université Côte d'Azur
La responsable
Fait à Nice le 24/05/23